DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 17 DECEMBRE 2024

OBJET: ACQUISITION D'UN CAMION BOM DE COLLECTE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-040 DU 15 JUIN 2023

DE 2024-082

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents: 12 Absents: 39

- dont ayant donné pouvoir : 9

Votants: 21

-dont « pour » : 21

-dont « contre » : 0

Abstentions: 0Non-participations: 0

- Non votants: 0

Le mardi 17 décembre 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 13 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo

OMESSA

Présents:

ALBERTINI COLONNA Nicolette
BERTINI Jean Marcel
COGNETTI Vincent
COGNETTI TURCHINI Catherine
CASANOVA David

COGNETTI TURCHINI Catherine
FERRARI Blaise

GUIDICELLI Mathieu
ORSONI Pierre
TOMASINI Jacques André
VESPERINI Clara

Absents ayant donné pouvoir :

BRUNEL Jean Pierre (à Taddei GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi NASICA Pierre (à Bertini Jean SALICETI Nicolas (à Albertini Ange Toussaint) Pierre) Colonna Nicolette) Marcel) BRUSCHINI Pierre (à COgnetti GIUDICELLI Jean (à Ferrari Blaise) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques SOUSTRE Frederic (à Casanova Turchini Catherine) André) David) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)

Absents:

ACQUAVIVA François COSTA Lucien MARTINETTI Antoine RENUCCI Franck FILIPPI Jean François RENUCCI Jean ACQUAVIVA Mathieu MORACCHINI Christian ALBERTINI Lucie FRANCESCHETTI Bernard NEGRONI Jérôme SALVIANI Pierre Paul ALBERTINI Pierre François GERONIMI Pierre Marie OLMETA Pierre SARGENTINI François ANTONIOTTI Serge GILLET VITTORI Stéphane ORSINI François SIMONPIERI Maria Catherine PACCIONI Sylvestre SIMONPIETRI Antoine BARTOLI Marc **GUIDICELLI** Maria BERNARDI François Albert LECA Jacques PASQUALINI Jean Félix TAFANELLI Jean Baptiste **BRIGNOLE** Jean LESCHI Pierre PASQUALINI Gilles VENTURINI Simon CIATTONI Michel MAESTRACCI Jean Felix POLIDORI Christiane VINCENSINI Augustin POLIDORI Michel **COSTA Jacques** MARIANI Mathieu

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUES ANDRE TOMASINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 17 DECEMBRE 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président, Monsieur SARGENTINI François étant empêché, il est remplacé par Madame COGNETTI TURCHINI Catherine, 1^{ère} Vice-Présidente.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente précise au conseil communautaire la nécessité de l'acquisition d'un camion pour les besoins du service déchets ménagers des 42 Communes membres de la Communauté de communes.

Elle présente un devis du garage SN VIC d'un montant de 134 000 € H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024



La 1ère Vice-Présidente propose de solliciter l'aide financière de l'État et de la Collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Camion de collecte BOM	MONTANT DE L'OPERATION : 134 000 € H.T.
Etat 40.63 % (DETR)	54 444.20 €
CdC 49.37 % (Dotation)	66 150 €
CCPP 10 % + TVA	13 405.80 € H.T. + T.V.A.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-10,

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

DECIDE:

0 Contre Par 21 voix Pour **OAbstentions 0** Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus ;
- De solliciter la participation financière de l'État et de la Collectivité de Corse ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subvention ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Les signatures sont au registre des délibérations, Omessa, le 17/12/2024 Pour Le Président empêché Catherine Cognetti Turchini



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par de préfet 2 20/18/2/2024 Publication : 20/12/2024



Route de l'aéroport Lieu-dit Poretta 20290 LUCCIANA Tél: 04.95.33.30.94

Fax: 04.95.33.31.45 E.MAIL: c.roy@snvic.fr

Siret 337 660 476 00033 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00081 31149774010 018 TVA INTRA FR 61 337 660 476



COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI



Image non contractuelle

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024



Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél: 04 95 33 30 94

Fax: 04.95.33.31.45

E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476



COM'COM PASQUALE PAOLI

A Lucciana, LE 20 NOVEMBRE 2024,

Monsieur,

Conformément à votre demande, veuillez trouver ci-joint, notre proposition pour l'acquisition d'un véhicule de notre marque :

NEW IVECO DAILY MY2024 72C18H/P BOM PROVENCE BENNE

roues arrière jumelées, 180 CH

Nous restons à votre entière disposition afin de vous apporter des informations complémentaires,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

CHRISTOPHE ROY

06.24.03.71.80

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024



Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél : 04.95.33.30.94

Fax: 04.95.33.31.45 E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476



NEW DAILY MY2024 72C18H/P BOM PROVENCE BENNE

PLACES ASSISES 3

PTC 7.2T

PTRA 10T

BOITE DE VITESSE BV 6 MECANIQUE

MOTORISATION

Moteur 3.0 HPI

180CH

Diesel à injection direct suralimenté avec turbo intercooler Système d'injection rail commun Système antipollution EURO 6 ADIBLUE

CHASSIS

Châssis en longeron acier en U

ESSIEUX

Roues indépendantes pour l'essieu AV renforcé QUAD TOR Pont à réduction simple pour l'essieu AR

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



3

Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél: 04.95.33.30.94 Fax: 04.95.33.31.45

E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476



SUSPENSION

Double bras oscillant et lame transversale acier pour l'AV PNEUMATIQUE ARRIERE

FREINAGE TELMA USINE

Frein à disque 300 mm pour l'AV et 296 mm pour l'AR Système ABS et EBD

CABINE

- Cabine de type semi avancé à trois places (conducteur + 2 passagers), montée sur 4 plots en caoutchoucs souple pour assurer la suspension.
- Cage de sécurité en acier intégrée dans la structure de la cabine.
- Construction monocoque en tôle emboutie rivetée au châssis.
- Isolation phonique de la cabine.
- Protection anticorrosion de la coque et des parties emboîtées, par galvanisation et/ou cataphorèse, avec une large utilisation de tôles galvanisées.
- Revêtement avec matériau anti-abrasif pour le soubassement de caisse, les passages de roue et le compartiment moteur.
- Bandes pare-chocs latérales en matière plastique.
- Pare-brise galbé en verre laminé renforcé encollé.
- Portes de cabine avec vitres descendantes à commande électrique et larges vide-poches.
- Plancher cabine revêtu d'un matériau synthétique.
- Cloison arrière avec fenêtre.
- Plafonnier central cabine avec plafond équipé d'un éclairage intérieur automatique.
- Siège conducteur suspendu à trois positions de réglage avec dossier enveloppant, revêtement tissu de qualité supérieure, accoudoir et appuie-tête.
- Rétroviseurs extérieurs des deux côtés à grand angle intégré chauffants et réglables électriques.
- Banquette passagers fixe deux places avec appuie-tête.
- Poignée de soutien pour passager

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024



Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél: 04.95.33.30.94 Fax: 04.95.33.31.45

E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476



Les éléments suivants sont intégrés au tableau de bord en matériaux soft-feeling antireflets :

- -Compte-tours électronique analogique.
- -Indicateur de niveau carburant avec témoin de réserve.
- -Indicateur de température d'eau moteur avec témoin de température élevé.
- -Affichage numérique avec les indications suivantes :
- Totalisateur kilométrique (partiel et total).
- Horloge.
- -Température extérieur (uniquement avec les options : climatisation, cluster niveau 2).
- -Atténuateur d'éclairage des instruments
- -2 boîtiers adaptés aux normes DIN pour l'installation d'un autoradio, GPS, etc.
- -Boîte à gants (sauf AIR BAG passager).
- -Cendrier à tiroir éclairé et allume-cigares.
- -Deux haut-parleurs.
- -Antenne radio incorporé au rétroviseur.

COULEUR Blanc IC194

EOUIPEMENTS

BOM PROVENCE BENNE (CF CARROSSERIE PROVENCE BENNE)

CROSWIND ASSIST
LAMES DE RENFORTS ARRIERE
NORME BOM
PROTECTION CARTER
2 CALES DE ROUES
PARE BRISE CHAUFFANT
PRISE DE FORCE POUR BOM
RESERVOIR 120L
RANGEMENT CAPUCINE

Direction assistée hydraulique Roue de secours / porte roue P.A.F arrière Protection carter Rangement au dessus pare brise

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



5

Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél: 04.95.33.30.94 Fax: 04.95.33.31.45

E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476 IVECO

Poignées accès cabine

PACK COMFORT

ANTI-BROUILLARD AVANT
BANQUETTE PASSAGER /CEINTURE 3 POINTS/TABLETTE DANS DOSSIER
CHARGE USB COTE CONDUCTEUR ET PASSAGER
CLIMATISATION MANUELLE
MY IVECO INFO RADIO TACTILE 7 POUCES
REGULATEUR VITESSE
RETROVISEURS CHAUFFANTS REGLAGE ELECTRIQUE
SIEGE CONDUCTEUR CONFORT SUSPENDU AVEC REGLAGE LOMBAIRE

PACK STYLE

BADGE EXTERIEUR METAL NOIR CALANDRE CHROMEE PHARES AVANT FULL LED VOLANT CUIR

GARANTIE VEHICULE 2 ANS

sur l'ensemble du véhicule <u>IVECO</u> chaine cinématique, pièces et main-d'œuvre, hors pneumatiques...

DELAI: 10 mois après notification

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété 6 de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités fagterégises (de réception - Ministère de l'Intérieur base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

[02B-200073138-20241217-2024-082-DE]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024 Publication : 20/12/2024



Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA Tél: 04.95.33.30.94 Fax: 04.95.33.31.45

E.MAIL: roy.christophe.vic@orange.fr

Siret 337 660 476 00025 NAF 4519Z Sarl au capital de 100 000 € RIB CA BASTIA 12006 00030 31149774010 07 TVA INTRA FR 61 337 660 476



PRIX DE VENTE HT: 134 000,00 €

AVEC CARROSSAGE BOM PROVENCE BENNE INCLUS

DECOMPOSE COMME SUIT

CHASSIS IVECO 70 300 € HT CARROSSERIE B.O.M PROVENCE BENNE 63 700 € HT

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : En application de la loi du 12 mai 1980, le matériel et marchandises énumérés sur la présente resteront la propriété 7 de S.N. V.I.C. jusqu'à paiement intégral du prix de celui-ci. Tout retard de paiement par rapport à la date fixée fera l'objet de pénalités facturées sur la base d'un taux d'intérêt légal en vigueur. Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans le délai maximal de 2 jours francs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

